



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2019.

Présents: Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, Serge DALIER, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents: Marie-Dolorès ANGULO, Lionel CHOLLON (pouvoir à M. TRUFFART du point 20 au point 31), Bernard DREAU (pouvoir à C. LAULAN), Laurence DUCOS, Marc GAUTHIER, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT (pouvoir à B. TRENIT), Anne-Marie PENEAU (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance: Mylène DOREAU.

Membres en exercice: 43

Présents au début du

Conseil: 35

dont suppléants: ... 1

Absents au début du

Conseil: 8

pouvoirs: 4

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2019/233	Administration Générale - Constat des dépenses relatives aux documents d'urbanisme à imputer sur les attributions de compensation	Le Conseil Communautaire constate les dépenses relatives aux documents d'urbanisme pour les années 2018 et 2019 conformément aux tableaux joints en annexe de la délibération et il autorise Monsieur le Président à déduire des attributions de compensation 2020 les dépenses constatées.	UNANIMITE
2	2019/234	Administration Générale - Modification des représentants au Syndicat Mixte du Sud Gironde	Le Conseil Communautaire désigne Monsieur M. ARMAGNACQ en remplacement de Monsieur J-P. MANCEAU comme titulaire au sein du Syndicat et Monsieur J-J. CHATELIER en remplacement de M. M. ARMAGNACQ comme suppléant. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur J-J. CHATELIER pour remplacer M. Jean-Pierre MANCEAU au groupe de travail PCAET.	UNANIMITE
3	2019/235	Administration Générale - Modification des représentants à l'UCTOM La Brède-Podensac	Le Conseil Communautaire désigne M. B. DANÉY en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MANCEAU comme représentant suppléant de la CDC au sein de l'UCTOM.	UNANIMITE
4	2019/236	Bâtiments - Autorisation de signature des conventions de déploiement de la fibre optique sur le territoire	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes conventions d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit sur l'ensemble des sites de la Communauté de communes avec Gironde Très Haut Débit.	UNANIMITE
5	2019/237	Budget - Budget Principal - Décision modificative n°2019/05	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses et recettes de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 5 827,00 €. Il décide que les crédits en dépenses d'investissement sont ouverts pour un montant de 130 360,00 € et réduits d'un montant de 130 360,00 €.	POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
6	2019/238	Budget - Budget Annexe Ordures Ménagères Garonne M4 sans TVA - Décision Modificative n°2019/01	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 16 378,00 €.	POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
7	2019/239	Déchets Ménagers - Autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise des déchets papier et carton	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de reprise papier-carton.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
8	2019/240	Déchets Ménagers - Autorisation de signature d'une convention avec l'Eco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention avec EcoDDS annexée à la délibération.	UNANIMITE
9	2019/241	Déchets Ménagers - Modification de l'annexe financière au règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative sur le territoire de l'ancienne CDC de Podensac	Le Conseil Communautaire modifie l'annexe I « Règles de facturation de la redevance d'ordures ménagères » comme indiqué dans la délibération. Il dit que cette modification est applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2020.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

10	2019/242	Déchets Ménagers - Cessation de l'activité de traitement des ordures ménagères résiduelles par l'UCTOM La Brède-Podensac	Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de la cessation d'activité de l'UCTOM.	UNANIMITE
11	2019/243	Déchets Ménagers - Retrait de la délibération n°2019/172 portant sur la création d'un groupement de commandes de traitement des ordures ménagères résiduelles	Le Conseil Communautaire retire la délibération n°2019/172 du 18 septembre 2019 portant sur la création d'un groupement de commandes de traitement des ordures ménagères. Il autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	UNANIMITE
12	2019/244	Déchets Ménagers - Transfert du marché de traitement des ordures ménagères au 21 février 2020	Le Conseil Communautaire dit que la Communauté de communes Convergence Garonne récupère l'exécution du marché de traitement des OMr au 21 février 2020. Il autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à ce transfert de marché et à poursuivre toutes les démarches nécessaires. Il prévoit l'inscription des crédits budgétaires correspondants au budget de la Communauté de Communes de Convergence Garonne.	UNANIMITE
13	2019/245	Déchets Ménagers - Vote des tarifs de la redevance incitative sur le territoire de l'ancienne CDC de Podensac	Le Conseil Communautaire adopte la nouvelle grille tarifaire jointe à la délibération. Il décide que cette nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2020.	POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
14	2019/246	Déchets Ménagers - Vote des tarifs de la redevance sur le territoire de l'ancienne CDC des Coteaux de Garonne (hors Sainte-Croix-du-Mont)	Le Conseil Communautaire adopte la nouvelle grille tarifaire jointe à la délibération. Il décide que cette nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2020.	POUR : 34 CONTRE : 2 ABSTENTION : 3
15	2019/247	Déchets Ménagers - Adoption des tarifs 2020 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur la commune de Sainte-Croix-du-Mont	Le Conseil Communautaire adopte les tarifs 2020 votés par le SICTOM joints en annexe pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur la commune de Sainte-Croix-du-Mont. Il décide que ces tarifs seront applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2020.	POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
16	2019/248	Déchets Ménagers - Vote des tarifs de la redevance sur les communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan	Le Conseil Communautaire adopte la nouvelle grille tarifaire jointe à la délibération. Il décide que cette nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2020.	POUR : 36 CONTRE : 2 ABSTENTION : 1
17	2019/249	Déchets Ménagers - Vote des tarifs de la redevance sur la commune d'Escoussans	Le Conseil Communautaire adopte la nouvelle grille tarifaire jointe à la délibération. Il décide que cette nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2020.	POUR : 35 CONTRE : 1 ABSTENTION : 3
18	2019/250	Développement Economique - Ouvertures dominicales des commerces de détail en 2020	Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces en détail sur les dimanches comme indiqué dans la délibération.	POUR : 28 CONTRE : 4 ABSTENTION : 7
19	2019/251	Développement Economique - Adhésion à Initiative Gironde	Le Conseil Communautaire approuve l'adhésion à Initiative Gironde et il autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes et Initiative Gironde. Le Conseil Communautaire attribue une subvention annuelle de 2 000 € pour l'année 2019 correspondant au financement et à l'accompagnement des dossiers des porteurs de projet sur le territoire intercommunal.	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
20	2019/252	Enfance et Jeunesse - Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.	UNANIMITE
21	2019/253	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement - Fond de modernisation des établissements (FME) d'accueil du jeune enfant	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement pour le Fond de modernisation des Établissement d'Accueil du jeune enfant, annexée à la délibération.	UNANIMITE
22	2019/254	Environnement - Demande de subventions événement nature/culture « Découvre ton île » #7 (2020)	Le Conseil Communautaire autorise la mise en place du programme « Découvre ton île » #7 et il autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions pour le financement de la saison 7 d'animations grand public « Découvre ton île » sur la base du plan de financement indiqué dans la délibération.	UNANIMITE
23	2019/255	Marchés Publics - Autorisation de signature de l'avenant au marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le pilotage et la coordination générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté de communes Convergence Garonne »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant annexé à la délibération.	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
24	2019/256	Marchés Publics - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande « Accompagnement artistique et culturel du festival des arts de la rue « Rues et Vous » à Rions 2020-2022 »	Le Conseil Communautaire attribue l'accord-cadre à bons de commande « Accompagnement artistique et culturel du festival des arts de la rue « Rues et Vous » à Rions 2020-2022 » à l'association VIALARUE (33000, BORDEAUX) pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois un an. Il autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'association VIALARUE (33000, BORDEAUX) pour un montant annuel minimum de 70 900 €HT et maximum de 95 900 €HT. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	POUR : 36 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2

25	2019/257	Marchés Publics – Autorisation de signature de l'avenant au marché de travaux « Aménagement du PLAJ dans une habitation existante – 33410 Cadillac »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant annexé à la délibération pour un montant de 4 990 € HT. Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
26	2019/258	Marchés Publics – Autorisation de signature de l'avenant à l'accord-cadre à bons de commandes de « Réparation et d'entretien de la voirie »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant relatif à la prorogation de la durée de l'accord-cadre à bons de commandes de réparation et d'entretien de la voirie jusqu'au 31 mai 2020.	UNANIMITE
27	2019/259	Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs	Le Conseil Communautaire approuve la modification du tableau des effectifs de la collectivité par rapport aux postes suivants : - création d'un emploi de Chargé de développement économie et tourisme à temps complet correspondant au grade d'Attaché du cadre d'emploi des Attachés, relevant de la catégorie hiérarchique A, à compter du 01 janvier 2020 ; - transformation, dans le cadre de la réussite au concours d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet en un emploi d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet, à compter du 01 janvier 2020 ; - création d'un emploi de Responsable de politique sportive sur le grade d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 ^o classe à temps complet, à compter du 01 janvier 2020. Il autorise Monsieur le Président à recruter un agent contractuel sur le poste de Chargé de Développement économie et tourisme en application de l'article 3-3 2 ^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat de l'agent sera établi pour une durée de trois (3) ans à compter du 1 ^{er} janvier 2020. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le Conseil Communautaire décide que l'emploi d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives ainsi que l'emploi d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 1 ^o classe seront rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets visés par la délibération. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération.	POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 6
28	2019/260	Services à la Population – Adoption du règlement intérieur du transport à la demande	Le Conseil Communautaire adopte le règlement intérieur du transport à la demande annexé à la délibération.	POUR : 26 CONTRE : 2 ABSTENTION : 11
29	2019/261	Sport – Modification du règlement d'intervention pour l'attribution de subventions au titre de la politique sportive	Le Conseil Communautaire modifie le Règlement Intérieur d'attributions de subventions aux associations sportives annexé à la délibération à compter du 1 ^{er} janvier 2020.	UNANIMITE
30	2019/262	Urbanisme – Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Portets	Le Conseil Communautaire décide d'approuver les modifications apportées au projet de modification du PLU de la commune de Portets. Il décide d'approuver la modification du PLU de la commune de Portets telle qu'elle est annexée à la présente. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Il dit que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public aux bureaux annexes de la Communauté de communes (4 Route de Branne, 33410, Cadillac) et à la mairie de Portets aux jours et heures habituels d'ouverture. Le Conseil Communautaire dit que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de communes et à la mairie de Portets durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. La délibération accompagnée du dossier de PLU approuvé sera transmise en Sous-Préfecture au titre du contrôle de légalité et elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes. Le Conseil Communautaire dit que la présente délibération produira ses effets juridiques : - Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications, - Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.	UNANIMITE
31	2019/263	Urbanisme – Autorisation de prescription de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU de Pujols-sur-Ciron pour permettre : - En zone UA et UC, lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement, l'exonération de l'obligation de respect de la distance d'implantation de 3m par rapport aux limites séparatives pour les annexes (hors piscines). Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification simplifiée du PLU. Il dit que la présente délibération produira ses effets juridiques : - Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire à	POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

			<p>compter de la prise en compte de ces modifications, - Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité. Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Pujols-sur-Ciron durant un mois ; La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la CDC.</p>	
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> • Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner. • Arrêté de fermeture temporaire de l'Île de Raymond du 13/12/19 au 15/12/19 en raison des intempéries. • Arrêté de fermeture temporaire du Lac de Laromet du 13/12/19 au 15/12/19 en raison des intempéries. • Arrêté portant renouvellement de l'adhésion à Gironde Tourisme : 200 € pour 2019. 		
Questions diverses		<ul style="list-style-type: none"> • S. Porta a demandé aux communes de bien vouloir lui indiquer si elles disposent d'un emplacement qui pourrait accueillir le garage social mobile un jeudi par mois. 		

A Podensac, le 19 décembre 2019,
Le Président,
Bernard MATEILLE

